



COMMUNE DE VASLES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 juillet 2023

Nombre de membres : 17

Présents : 10

Votants : 17

L'An Deux Mil Vingt Trois le Dix-sept Juillet à Vingt Heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la MAIRIE sous la présidence de Sylvain ROUVREAU, Maire de la commune de Vasles.

Date de la convocation : 10 Juillet 2023

PRESENTS : Sylvain ROUVREAU, Florence GRENOUX, Delphine BAUDIFFIER, Mickaël TIFFENEAU, Jean-Marc GIRET, Guillaume PARNAUDEAU, Sylvie LEFEVRE, Mireille MOUFFRANC, Marie-Andrée PILLOT, et Octavie QUINTARD.

EXCUSES ET ABSENTS : Jean-Pierre DUPUIS, Jean-Michel COUTURIER, Séverine PROUTIERE, Pascal PINTAUD, Benoit GRASSET, Caroline FILLON, Florent GAZEAU.

Pouvoir de Jean Pierre DUPUIS à Sylvain ROUVREAU
Pouvoir de Jean-Michel COUTURIER à Florence GRENOUX
Pouvoir de Séverine PROUTIERE à Mickael TIFFENEAU
Pouvoir de Pascal PINTAUD à Guillaume PARNAUDEAU
Pouvoir de Benoit GRASSET à Octavie QUINTARD,
Pouvoir de Caroline FILLON à Sylvie LEFEVRE,

Nomination d'un secrétaire de séance : Mireille MOUFFRANC

Approbation du procès-verbal du 19 Juin 2023.

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 19 juin 2023 à l'unanimité.

Ouverture de séance à 20h05

Points à rajouter à l'ordre du Jour :

- Liste des membres de la commission de révision des listes électorales.

APPROUVÉ à l'unanimité.

1- Clôture régie 18000 E – Mouton Village

Pour la gestion quotidienne des recettes engendrées par les entrées et les ventes à l'entrée du Parc Mouton Village, il avait été créé, en février 2014, une régie de recette. Cette régie encaissait les entrées du Parc et les ventes de produits touristiques à la gadgetterie du parc. Cette régie était rattachée au Budget Principal de la commune.

Depuis la mise en place de la régie SPIC Mouton Village, cette régie de recettes est inactive. Il convient donc de clôturer cette régie en place :

- 18000 E : Régie Parc Mouton Village

.Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** la clôture de cette Régie de Recettes « Parc Mouton Village »
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

2- Décision modificative n°2 – Budget Régie SPIC Mouton-Village

Afin de pallier au manque de trésorerie pour le paiement des charges concernant le Parc Mouton Village, en ce début de saison, M. Le Maire propose de faire une avance remboursable à la Régie SPIC Mouton Village. Cette avance sera restituée à la commune en fin de saison.

Monsieur le Maire propose la DM2 suivante :

<u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u>			Montant DM2	Crédit après DM
1687	16	Autres dettes	+ 15 000.00 €	15 000,00 €
		TOTAL DM2	15 000.00 €	

<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>			Montant DM2	Crédit après DM
1687	16	Autres dettes	+ 15 000.00€	15 000.00 €
		TOTAL DM2	15 000.00 €	

.Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la Décision Modificative n° 2 au Budget Régie SPIC Mouton Village,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

3- Décision modificative n°3 – Budget principal

Afin de permettre l'avance de trésorerie, objet de la précédente délibération, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires au budget principal.

Monsieur le Maire propose la DM3 suivante :

<u>INVESTISSEMENT DEPENSES</u>			Montant DM2	Crédit après DM
2745	27	Avances remboursables	+ 15 000.00 €	15 000,00 €
		TOTAL DM3	15 000.00 €	

<u>INVESTISSEMENT RECETTES</u>			Montant DM2	Crédit après DM
2745	27	Avances remboursables	+ 15 000.00€	15 000.00 €
		TOTAL DM3	15 000.00 €	

.Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la Décision Modificative n° 3 au Budget Commune de Vasles,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

4- Convention Régie SPIC Mouton-Village et M. PACHOT

Afin de pallier au manque de personnel pour la gestion du troupeau et des animations certains week-end, nous avons sollicité M. Ludovic PACHOT, propriétaire du troupeau, pour assurer ces missions ponctuellement. Il convient donc de rédiger une convention entre la Régie SPIC Mouton-Village et Ludovic PACHOT

Monsieur le maire donne lecture de la convention de mise à disposition entre la régie SPIC Mouton-Village et Monsieur Ludovic PACHOT.

.Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention ci-annexée entre la Régie SPIC Mouton-Village et Ludovic PACHOT,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

5- RPI Fomperron, les Forges, les Châteliers, Ménigoute, Saint-Germier et Vasles

Monsieur le Maire présente la proposition de convention pour la gestion de la cantine, du transport scolaire et de la surveillances enfants des écoles maternelles et primaires pour l'année scolaire 2023/2024, sur le RPI. Cette convention a pour but de définir les relations contractuelles et financières entre les collectivités et de définir les relations entre les communes de Fomperron, les Châteliers, les Forges, Ménigoute, Saint-Germier et Vasles.

.Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention ci-annexée,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Dérogation

Les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) de Ménigoute, Vasles, Saint-Germier, les Forges et Fomperron, Les Châteliers ont fusionné à la rentrée 2022 dans le cadre de la réorganisation de l'offre scolaire sur le secteur.

Chacune des communes a délibéré pour créer un nouveau RPI avec trois sites scolaires : Vasles, Ménigoute, Chantecorps (Les Châteliers).

Cette réorganisation visait notamment à maintenir un maillage permettant une proximité d'accès aux écoles, maternelles notamment, afin d'avoir la meilleure offre scolaire possible.

Entendu que les équilibres sont fragiles pour le maintien de cette organisation, il avait été convenu d'une répartition des élèves comme suit :

- De la maternelle au CE2 : les 3 sites, comme suit :

- ✓ Les enfants de Vasles et Les Forges à Vasles,
- ✓ Les enfants de Ménigoute et Saint Germier à Ménigoute,
- ✓ Les enfants de Fomperron et Les Châteliers à Chantecorps (Les Châteliers)

- CM1 et CM2 regroupés pour l'ensemble des communes à Ménigoute, afin de favoriser le lien avec le collège.

Les Maires disposent d'un pouvoir dérogatoire quant à l'inscription des élèves sur une autre commune. Toutefois, afin de conserver des équilibres dans la répartition des effectifs et au regard des contraintes de transports et de cantines, les dérogations ne pourront être accordées que dans des cas exceptionnels :

- Pour raison médicale (suivi spécifique, kinésithérapeute par exemple),
- Pour raison familiale (garde alternée, déménagement dans l'année)
- Pour raison de transport (proximité d'un établissement sur une autre commune et absence d'offre de transport scolaire pour la commune de rattachement).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention ci-annexée,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

6- Subventions 2023 - Associations

Florence GRENIOUX Adjointe en charge de la 'Vie Associative', détaille ligne par ligne les attributions des subventions proposées par la Commission Vie Associative. Chaque montant est voté séparément. Certains Conseillers ne prennent pas part au vote quand ils sont eux-mêmes membres de l'Association concernée.

Nom de l'association	<i>Pour mémoire Subvention 2022</i>	Subvention 2023 Proposition de la commission	Vote du Conseil Municipal
ACAMO - Togo	300 €	300 €	17 voix pour
ADMR	600 €	600 €	17 voix pour
Amicale des donneurs de sang	200 €	200 €	17 voix pour
Amicale des retraités	200 €	200 €	17 voix pour
Amicale des sapeurs-pompiers	600 €	600 €	17 voix pour
APEL Sœur Emmanuelle	1058 €	1250 €	17 voix pour
APE Ecole Publique	1 288 €	1 675 €	17 voix pour
Badminton club vasléen	400 €	400 €	17 voix pour
CSC Les Forges		650 €	3 élus (avec pouvoir) ne prennent pas part au vote : 11 voix pour
Club Cyclo Rando	200 €	200 €	17 voix pour
Concorde Vasléenne	400 €	500 €	17 voix pour
La Fraternelle	3 200 €	3 400 €	2 élus (avec pouvoir) ne prennent pas part au vote : 13 voix pour
Gatin 'Ouaille	3 000 €	4 900 €	17 voix pour
OGEC Sœur Emmanuelle	8 147,50 €	8 000 €	17 voix pour
Raquette Club Pays Ménigoutais	600 €	600 €	17 voix pour
ACCA		200 €	17 voix pour
UNC AFN	300 €	300 €	1 élu (avec pouvoir) ne prennent pas part au vote : 15 voix pour
US Vasléenne	3 000 €	3 000 €	17 voix pour
MFR de Bressuire	25 €	25 €	17 voix pour
Montant total :		27 000 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le montant des subventions ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

7- Cimetière

M. Le Maire informe le conseil qu'une demande a été faite par un habitant titulaire d'une case du colombarium en concession, de sa volonté de la restituer à la commune, contre remboursement au prorata de la période « d'occupation ».

Par manque d'information sur la législation en vigueur, le sujet est reporté.

8- Site de Bois Pouvreau

Sur la base d'un historique où les communes de Ménigoute, Vasles, Fomperron, Saint Germier, Les Forges, Vausseroux, Saint Martin du Fouilloux, Reffannes, Vautebis et Les Châteliers (Chantecorps et Coutières) ont acheté le site de Bois Pouvreau en 1972 ;

La compétence du site de Bois Pouvreau a ensuite été transmise à la Communauté de Communes Pays Menigoutais, à sa création, puis à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine. Le site avait été transféré à titre gracieux.

En vue d'une révision des statuts de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, celle-ci souhaitant se séparer du site et de la compétence Bois Pouvreau ;

Les communes historiques précitées souhaitent la reprise du site et s'organisent en conséquence, à travers une structure intercommunale à définir à ces fins ;

Les conditions du transfert sont à titre gracieux, considérant que ces communes en avaient fait l'acquisition et aucune attribution compensatoire ne sera exigée ;

Ce site restera dans le domaine public.

La création et l'adhésion au nouvel organisme de gestion du site de Bois Pouvreau seront soumises à une nouvelle délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le principe de la reprise du site de Bois Pouvreau par les communes précitées,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce fait

9- Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de nommer par arrêté les membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Les membres titulaires sont nommés parmi les élus, en fonctions des résultats des deux listes aux dernières élections municipales, il convient de nommer 3 membres de la liste « Vasles ensemble » et 2 membres de la liste « Vasles 2020 ».

M. Le Maire propose la liste suivante :

- Jean-Marc GIRET « Vasles ensemble »
- Sylvie LEFEVRE « Vasles ensemble »
- Octavie QUINTARD « Vasles ensemble »
- Marie-Andrée PILLOT « Vasles 2020 »
- Mireille MOUFFRANC « Vasles 2020 »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE** :

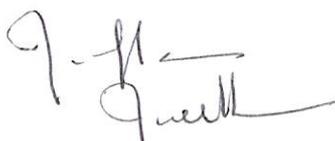
- **D'APPROUVER** la liste ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Questions diverses

- 1- Visite de Coralie DESNOUES et Didier GAILLARD, prévu le 20 juillet 2023 à 15h, pour échanger sur divers sujets, les conseillers disponibles seront les bienvenus.
- 2- Transhumance avec Poitiers/Grand Poitiers en 2024, un rendez-vous est prévu le 26 juillet 2023, avec Mme Le Maire de Poitiers et des responsables (élus et agents). Un point est à faire sur le dossier, avant le rendez-vous, avec un possible report.
- 3- Avec les congés d'été des secrétaires et l'absence maladie de l'une d'entre elle, il n'y aura pas de secrétaires présentes jeudi et vendredi prochain, les élus assureront la permanence, pour éviter la fermeture.
- 4- Prochain marché d'été, ce vendredi 21/07/23, tout est prêt, pas de soucis particuliers sur la météo ou les autorisations de feux d'artifices.
- 5- Suite à de nouveaux cambriolages sur la commune, M. le Maire a eu contact avec la Gendarmerie afin d'étudier la proposition de vigilance citoyenne des habitants ? une présentation par la gendarmerie lors d'un prochain conseil pourrait s'envisager avant de tenir une réunion publique.
- 6- Suite à la clôture du compte de la commune par la Quincaillerie Vasléennes, des cartes de carburants AVIA ont été demandées à la société PICOTY. Le dossier est en cours, les cartes arriveront prochainement. Pas de soucis pour eux pour les délais de règlements et tarif préférentiel est accordé en raison du volume.
- 7- Parc Mouton Village : la réunion publique sur l'avenir du parc est prévue le 11 septembre 2023, à travailler et à finaliser. La presse sera informée pour relayer l'information.
- 8- Régie SPIC Mouton-Village : afin de permettre les règlements différés des groupes scolaires, principalement, il conviendrait de faire une régie de recette prolongée. En réflexion avec la trésorerie de St Maixent.
- 9- L'annonce pour le recrutement du directeur de la Régie Mouton-Village est déposée, en attente de publication. Le recrutement est envisagé pour septembre/octobre, en fin de saison afin de permettre la préparation de la prochaine saison.
- 10- Vélo-tour Poitou-Charentes : proposition est faite à l'ancien canton de s'associer pour accueillir une étape du tour Poitou-Charentes en août 2024. Les principales communes, Menigoute et Vasles, sont retenues pour accueillir l'étape, avec financement par les communes. Le sujet divise et sera à suivre lors de prochaines réunions.
- 11- Un rendez-vous a été fixé, le 15 septembre 2023, avec des opérateurs télécom, pour la mise en place de la fibre, afin de présenter leurs offres.
- 12- Point sur les photocopies de la paroisse et de l'APPEL des écoles : ils dépassent toujours leurs quotas, un point est à faire en commission pour estimer le cout réel. Le montant ne semble pas significatif, au vu du cout réel, pour justifier une facturation.

La séance est levée à 23h20.

Le secrétaire de séance,
Mireille MOUFFRANC,



Le Président de séance,
Sylvain ROUVREAU,

